LE 17 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 17 mars 2025 dans le gymnase située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence du maire, monsieur Gordon Burke et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Maire :	Gordon Burke
Conseillères :	Nancy Clark Rachelle Clark Marlene Boudreau
Directrice générale :	Linda Romano
Absente avec regrets Conseillères :	Miranda Matthews Kathy Burke

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2025-048 Le maire, Gordon Burke, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2025-049 Sur une proposition de Rachelle Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
   - 1.1 Mot de bienvenue
   - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
   - 1.3 Adoption du procès-verbal du 24 février 2025
   - 1.4 Correspondance
     - 1.4.1 Demande de soutien – Sainte Catherine
     - 1.4.2 Lettre du comité du terrain de camping

2. Actes administratifs du conseil
   - 2.1 Comptes à payées en février 2025
   - 2.2 Communauté Maritime – Mise à jour
   - 2.3 Administrateur principal - Accès D
   - 2.4 Autorisation à signer – Accès D
   - 2.5 Carte de crédit – Directrice générale
   - 2.6 Nomination d'un gestionnaire de paie
   - 2.7 Autorité de signature ClicSéqur
   - 2.8 Droits et accès de la direction générale
   - 2.9 Liste de postes de remplacement
   - 2.10 Nomination au comité d'exploitation

3. Actes législatifs du conseil

3.1 Adoption - règlement 2025-005 modifiant le règlement de zonage 2012-002 et le règlement de construction 2012-004 de la municipalité de Grosse-Île afin de mettre à jour les normes relatives aux bâtiments accessoires et aux serres privées, mieux réguler l'entreposage du matériel de pêche, et autoriser de nouveaux matériaux de revêtement et certaines structures autoportantes

3.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 153 900 $ qui sera réalisé le 26 mars 2025.

4. Varia

5. Période de questions

6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 février 2025.

R2025-050

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 février 2025.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la liste de la correspondance reçue au bureau depuis la dernière séance, avant la réunion, pour examen. Le maire répond à la correspondance et la liste est déposée dans le registre de la correspondance de la municipalité.

DEMANDE DE SOUTIEN – SAINTE CATHERINE

ATTENDU QUE le 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

ATTENDU QU' il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre

qu’un véhicule d’urgence lorsqu’il répond à un appel d’urgence provenant d’un service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE

R2025-051 Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Rachelle Clark
Il est résolu à l’unanimité des conseillères présentes.

QUE le conseil municipal de la Grosse Île demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, de modifier l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin d'y inclure les premiers répondants et de leur permettre d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule non urgent lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence, au même titre que les pompiers.

QUE cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault ; au député de Johnson, M. André Lamontagne ; à la Fédération Québécoise des Municipalités ; à l'Union des municipalités du Québec ; et à toutes les municipalités du Québec.

LETTRE DU COMITÉ DU TERRAIN DE CAMPING

Les membres du Conseil ont reçu une lettre concernant le dossier du terrain de camping.

ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL

COMPTES PAYÉES EN FÉVRIER 2025

R2025-052 Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l’unanimité des conseillères présentes.

D'approuver les comptes payés pour le mois de février 2025 au montant de 410 038,07 $; cette liste est déposée au registre des comptes payés.

COMMUNAUTÉ MARITIME

Le maire Gordon Burke a passé en revue les points à l'ordre du jour et les mises à jour de la séance du conseil de la Communauté Maritime qui s'est tenue le mardi 11 mars 2025.

ADMINISTRATEUR PRINCIPAL - ACCÈS D

R2025-053 Sur une proposition de Rachelle Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

DE nommer Mme Linda Romano, directrice générale de la Municipalité de Grosse-Île, à titre d'administratrice principale de la plateforme Accès D pour le compte détenu chez Desjardins (Folio 15869).

DE retirer Carole Lemieux à titre d'administratrice du compte de la plate-forme Accès D liée au compte détenu chez Desjardins (Folio 15869).

AUTORISATON À SIGNER-ACCÈS D

R2025-054 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Rachelle Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

DE nommer comme signataires des comptes bancaires détenus chez Desjardins (Folio 15869) : Mme Linda Romano, directrice générale, le maire M. Gordon Burke, Mme Marianne Paradis, gestionnaire de projet, Mme Nancy Clark, pro-maire de la Municipalité de Grosse-Île et les autoriser à signer des chèques ainsi que des transactions électroniques.

DE retirer Mme Carole Lemieux et M. Julien Arseneau-Leblanc comme signataires en date de cette résolution.

CARTE DE CRÉDIT - DIRECTRICE GÉNÉRALE

R2025-055 Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Rachelle Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE la carte de crédit VISA Desjardins de l'ancienne directrice générale, Carole Lemieux, soit annulée et qu'une nouvelle carte de crédit VISA Desjardins soit demandée pour la directrice générale, Linda Romano.

QUE la directrice générale/greffière-trésorière, Linda Romano, soit autorisée à faire une demande pour cette nouvelle carte de crédit VISA Desjardins et à signer tous les documents pertinents s'y rattachant.

NOMINATION - RESPONSABLE DE LA GESTION DE LA PAIE

R2025-056 Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

DE nommer comme responsable de la gestion de la paie Mme Linda Romano, directrice générale de la Municipalité de Grosse-Île.

AUTORISÉES À SIGNER CLICSÉQUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse-Île a procédé à un changement d'employés administratifs et de cadres ;

ATTENDU QU' afin de représenter la municipalité et d'effectuer des transactions en son nom, ces employés doivent être nommés responsables des services électroniques de la municipalité, ainsi qu'auprès de tous les ministères et organismes reliés au dossier de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE

R2025-057 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE Madame Linda Romano, directrice générale de la *Municipalité Grosse-Île* et Madame Marianne Paradis, gestionnaire de projets, soit nommées comme responsables des services électroniques de la Municipalité auprès de clicSÉQUR ainsi qu'auprès des ministères et des organismes pour toute transaction relative au dossier de la Municipalité et, à ce titre, d'autoriser Mesdames Romano et Paradis, à (notamment, mais non limitativement) :

- Agir à titre de représentants autorisés et de responsables des services électroniques de la *Municipalité Grosse-Île* pour le compte clicSÉQUR de la *Municipalité Grosse-Île*;
- Communiquer et recevoir des communications de renseignements confidentiels, notamment des courriels sécurisés de Revenu Québec, destinées à la *Municipalité Grosse-Île*;
- Gérer le compte clicSÉQUR de la *Municipalité Grosse-Île* et accéder aux services et dossiers concernant la *Municipalité Grosse-Île*;
- Inscrire la *Municipalité Grosse-Île* aux services offerts par les ministères et organismes et accéder à ces services;
- Créer des dossiers d'utilisateurs et leur fournir un code d'utilisateur et un mot de passe liés à la *Municipalité Grosse-Île*;
- Accorder aux utilisateurs des droits d'accès à clicSÉQUR et aux services offerts par les ministères et organismes;
- Autoriser clicSÉQUR ou les ministères et organismes à divulguer des renseignements confidentiels aux utilisateurs;
- Gérer les accès aux services, notamment la détermination, la suspension, la réactivation, la

modification ou la révocation des droits d'accès des utilisateurs;

- Signer tout document pertinent ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

DROITS ET ACCÈS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

R2025-058

Sur une proposition de Rachelle Clark
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE suite à la l'embauche de Mme Linda Romano à titre de directrice générale de la municipalité de Grosse-Île, le 17 février 2025, celle-ci soit dûment autorisée à représenter officiellement la municipalité auprès des différentes instances administratives, gouvernementales ainsi qu'auprès des employés, partenaires, citoyens, fournisseurs et sous-traitants.

LISTE DE REMPLACEMENT

R2025-059

Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE la direction générale soit autorisée à recevoir des candidatures spontanées pour les différentes listes de remplacement, à les étudier et à y ajouter des noms sans avoir à obtenir au préalable une résolution du Conseil.

NOMINATION AU COMITÉ D'EXPLOITATION

CONSIDÉRANT QUE L'entente entre la Commission scolaire Eastern Shore et la Municipalité concernant l'utilisation du gymnase et des terrains doit être renégociée;

CONSIDÉRANT QUE L'entente actuelle entre la Commission scolaire Eastern Shore et la Municipalité comprend la formation d'un comité d'exploitation incluant une représentation du Conseil municipal.

R2025-060

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE Mme Rachelle Clark agisse comme représentante du Conseil municipal au sein du comité d'exploitation prévu à l'entente liant la Commission scolaire Eastern Shore et la Municipalité de Grosse-Île.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

RÈGLEMENT 2025-005
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2012-002 ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2012-004 DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE-ÎLE AFIN DE METTRE À JOUR LES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET AUX SERRES PRIVÉES, DE MIEUX ENCADRER L'ENTREPOSAGE DES AGRÈS DE PÊCHE, ET D'AUTORISER DE NOUVEAUX MATERIAUX DE RÊVETEMENT ET CERTAINES STRUCTURES AUTOPORTANTES

ATTENDU QU' en vertu des dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de mieux adapter les normes encadrant les bâtiments accessoires privés et commerciaux aux besoins d'une économie basée sur la pêche ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier et clarifier ses normes encadrant les serres privées ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite mieux encadrer l'entreposage des agrès de pêche commerciale ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'usage de certains parements de métal ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser la construction de certaines structures autoportantes ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'adoption du présent règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 27 janvier 2025 et un premier projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' à la suite d'une consultation publique tenue le 24 février 2025, le conseil municipal désire adopter, sans changement, le second projet du Règlement 2025-005 conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a fait l'objet d'un avis public publié le 25 février 2025 annonçant aux citoyens la possibilité de faire une demande de participation à un

référendum et que la municipalité n'a reçu aucune demande à cet effet;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, la Greffière-trésorière adjointe mentionne le contenu du règlement ainsi que sa portée;

EN CONSÉQUENCE

R2025-061 Sur une proposition de Rachelle Clark
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

D'adopter le règlement portant numéro 2025-005 intitulé « **Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-002 et le règlement de construction 2012-004 de la municipalité de Grosse-Île afin de mettre à jour les normes relatives aux bâtiments accessoires et aux serres privées, de mieux encadrer l'entreposage des agrès de pêche, et d'autoriser de nouveaux matériaux de revêtement et certaines structures autoportantes** ».

DE transmettre le règlement portant le numéro 2025-005 à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE ÉCHÉANCE À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE $153 900 QUI SERA RÉALISÉ LE 26 MARS 2025

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Grosse-Île souhaite emprunter par billets pour un montant total de 153 900 $ qui sera réalisé le 26 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de $
2023-002	**153 900 $**

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2023-002, la Municipalité de Grosse-Île souhaite réaliser l'emprunt pour

un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

R2025-062 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 mars 2025;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	5 300 $	
2027.	5 500 $	
2028.	5 600 $	
2029.	5 900 $	
2030.	6 200 $	(à payer en 2030)
2030.	125 400 $	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2023-002 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée sur l'ordre du jour par le public présent.

CLOTURE DE SÉANCE

N2025-063 La session est clôturée sur proposition de Marlene Boudreau à 18h55.

Gordon Burke Maire	Linda Romano Directrice générale / Greffière-trésorière